

QUÉBEC
MRC DE DEUX-MONTAGNES
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le mercredi 21 janvier 2026 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et via Facebook en direct.

*Sont présents : M. Francis Limoges, conseiller
Mme Priscilla Lamontagne, conseillère
Mme Sarah Murray , conseillère
M. Marc-André Daoust, conseiller
Mme Estelle Dubois, conseillère
M. Loïc Boyer, conseiller*

*Sont absents : Mme Line Angrignon, conseillère
M. Alex Brisebois-Proulx, conseiller*

Formant le quorum du conseil sous la présidence du maire François Robillard.

*Sont aussi présents : Mme Stéphanie Bélisle, directrice générale
M. Marc-André Lefebvre, directeur général adjoint
M. Louis Pilon, greffier et responsable des services juridiques
Mme Judith Emond, conseillère aux communications et médias sociaux*

SUR CE :

2026-01-018

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Marc-André Daoust
et résolu unanimement*

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION

Suivant l'adoption de l'ordre du jour, le maire demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil portant uniquement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Le 21 janvier 2026

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX ÉLU(E)S

Les élu(e)s qui le désirent sont invités, par le président de l'assemblée, à intervenir selon l'ordre correspondant à leur district.

*District #1 : Francis Limoges : Inscription au camp de jour de la relâche :
À compter du 2 février 2026.*

*District #2 : Priscilla Lamontagne : Marche en forêt : 25 janvier 2026.
Programmation d'hiver : Places restantes.*

*District #3 : Sarah Murray : Disco patin du 24 janvier 2026 :
Annulation possible en raison du froid.*

District #4 : Line Angrignon : Absente.

District #5 : Marc-André Daoust : Festi-froid, 1^{ère} édition : 14 février 2026.

District #6 : Alex Brisebois-Proulx : Absent.

*District #7 : Estelle Dubois : Invitation à s'inscrire au Portail citoyen.
Compte de taxes : Disponible dès le
30 janvier 2026.*

*District #8 : Loïc Boyer : Opérations de contrôle de la végétation sur la
rue des Mélèzes.*

La période d'intervention étant terminée, le maire demande la lecture d'un premier point à l'ordre du jour.

2026-01-019

PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Loïc Boyer
et résolu unanimement*

*D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2025 et les
procès-verbaux des séances extraordinaires du 17 décembre 2025 et 14 janvier 2026
tels que soumis.*

ADOPTÉE

2026-01-020

*DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE
L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET APPROBATION DE LA
RECOMMANDATION*

*CONSIDÉRANT QUE la Commission des finances et de l'administration publique a
tenu une rencontre le 14 janvier 2026 ;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Loïc Boyer
et résolu unanimement*

De déposer le rapport de la Commission et d'approuver la recommandation.

ADOPTÉE

Le 21 janvier 2026

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT
POUR LE RÈGLEMENT ADM-2026-0002 RELATIF AU
TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Je, Estelle Dubois, donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil je présenterai, ou ferai présenter le Règlement ADM-2026-0002 relatif au traitement des élus municipaux et dépose en ce sens, le projet de règlement.

AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT ADM-2026-0004
CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Je, Francis Limoges, donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil je présenterai, ou ferai présenter le Règlement ADM-2026-0004 concernant la prévention des incendies.

2026-01-021

DEMANDE DE DÉMOLITION - PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 30,
45^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE selon le Règlement numéro 1600 régissant la démolition d'immeubles, toute demande qui vise un immeuble dont la date de construction est entre 1940 et 1960 doit être soumise au conseil municipal pour une prise de décision ;

CONSIDÉRANT QUE selon nos dossiers, la date de construction de la propriété est de 1958 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déterminé que l'immeuble ne présente pas un intérêt particulier ;

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Sarah Murray
et résolu unanimement*

D'autoriser l'émission du permis de démolition par le Service de l'aménagement du territoire et du développement durable pour la propriété située au 30, 45^e Avenue.

ADOPTÉE

2026-01-022

SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉDACTION D'UN PLAN
PARTICULIER D'URBANISME POUR LE CENTRE-VILLE DE LA VILLE –
INV-2025-028 - OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation INV-2025-028 nommé « Services professionnels

Le 21 janvier 2026

pour la rédaction d'un plan particulier d'urbanisme pour le centre-ville de la Ville » ;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions le 16 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les offres reçues ont été analysées par le comité d'analyse au moyen d'un système d'évaluation et de pondération le 19 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est octroyé au soumissionnaire conforme ayant la meilleure note de pondération ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats d'analyse des soumissions reçues se lisent comme suit:

Entreprises	Montant de la soumission incluant les taxes	Pondération	Conforme
L'Atelier urbain Inc.	61 569,34 \$	96.33	Oui
BC2 Groupe Conseil Inc.	123 678,61 \$	78.43	Oui

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse d'octroyer ledit contrat à l'entreprise « L'Atelier Urbain Inc. » et ce, conformément au « Règlement de gestion contractuelle » en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville prévoit la possibilité d'ajouter les options suivantes à la soumission de « L'Atelier Urbain » :

- La conception de visualisations d'ambiance au montant de 4 953,12 \$ incluant les taxes ;*
- La conception d'un questionnaire destiné à la population au montant de 4 475,98 \$;*
- La tenue d'un atelier ciblé avec les parties prenantes au montant de 4 102,31 \$ incluant les taxes ;*

CONSIDÉRANT QUE ces possibilités d'options ne modifient pas le classement des soumissions ;

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Priscilla Lamontagne
et résolu unanimement*

D'octroyer le contrat INV-2025-028 pour « Services professionnels pour la rédaction d'un plan particulier d'urbanisme pour le centre-ville de la Ville » à l'entreprise « L'Atelier Urbain Inc. » pour un montant de 61 569,34 \$ incluant les taxes, avec la possibilité d'ajouter des options allant jusqu'à un montant de 13 531,41 \$ incluant les taxes, et ce, conditionnellement à ce que toutes les formalités administratives obligatoires soient dûment complétées.

Certificat de disponibilité de crédit:

Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire #02-610-00-419).

Caroline Lajeunesse, trésorière

ADOPTÉE

*AUDIT DE PERFORMANCE DES CODES D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE MUNICIPALES - COMMISSION MUNICIPALE DU
QUÉBEC - DÉPÔT DU RAPPORT FINAL*

CONSIDÉRANT l'audit de performance réalisé par la Commission municipale du

Le 21 janvier 2026

Québec portant sur les codes d'éthique et de déontologie de 20 municipalités, dont Sainte-Marthe-sur-le-Lac ;
CONSIDÉRANT QUE le dépôt de ce rapport lors d'une séance du conseil d'une municipalité auditée est obligatoire ;

En conséquence :

Il est procédé au dépôt du Rapport d'audit de performance portant sur les codes d'éthique et de déontologie 2025 de la Commission municipale du Québec.

2026-01-023

COMITÉS ET COMMISSIONS - NOMINATION DES MEMBRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mis en place des comités et des commissions en août 2022 par sa résolution 2022-08-263 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 70 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal peut créer des commissions pour la surveillance de l'administration des divers services ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite nommer un membre élu sur le comité du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAEPH) ;

CONSIDÉRANT les élections municipales tenue le 2 novembre dernier et la formation du nouveau conseil municipal et l'adoption de la résolution 2025-11-30 désignant les membres du conseil au sein de divers comités et commissions ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Francis Limoges
et résolu unanimement

De nommer les membres du conseil suivants pour siéger sur les comités,
commissions et régies ci-après mentionnés:

Régie de police du Lac des Deux-Montagnes

Délégué: François Robillard
Substitut: Francis Limoges

Comité consultatif d'urbanisme

Président: Loïc Boyer
Membre: Estelle Dubois
Substitut: Priscilla Lamontagne

Tricentris, Centre de tri

Représentant: François Robillard
Substitut: Alex Brisebois-Proulx

Comité des incendies

Délégués : François Robillard
Francis Limoges

Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Délégué: Marc-André Daoust
Substitut: François Robillard

Le 21 janvier 2026

Office régional d'habitation du Lac des Deux-Montagnes

Déléguée: Line Angrignon
Substitut: François Robillard

Commission en environnement et mise en valeur des espaces verts:

Présidente: Priscilla Lamontagne
Vice-présidente: Sarah Murray
Membre: Alex Brisebois-Proulx

Commission des finances et de l'administration publique

Président: Loïc Boyer
Vice-président: Marc-André Daoust
Substitut : Francis Limoge

Commission sur la sécurité publique

Président: Loïc Boyer
Vice-président: Francis Limoges

Commission des travaux publics et des services techniques

Président: Francis Limoges
Vice-président: Marc-André Daoust
Substitut: Priscilla Lamontagne

Commission de circulation et de la mobilité

Présidente: Line Angrignon
Vice-président: Loïc Boyer

Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Président: Alex Brisebois-Proulx
Vice-présidente: Line Angrignon
Membre: Sarah Murray

Commission de l'aménagement du territoire et de la toponymie

Président: Loïc Boyer
Vice-présidente: Priscilla Lamontagne
Membre: Line Angrignon

Commission du développement économique

Présidente: Priscilla Lamontagne
Vice-présidente: Estelle Dubois
Substitut : Sarah Murray

Comité MADA

Présidente: Priscilla Lamontagne
Vice-présidente: Line Angrignon

Comité Sécurité urbaine

Président: Francis Limoges
Vice-présidente: Estelle Dubois

Comité Action jeunesse

Président: Alex Brisebois-Proulx
Vice-présidente: Sarah Murray

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAEPH)

Représentante : Line Angrignon

Le 21 janvier 2026

Que cette résolution abroge la résolution 2025-11-330.

ADOPTÉE

2026-01-024

*NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COURONNE NORD
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE
TRANSPORT MÉTROPOLITAIN EXO*

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur le réseau de transport métropolitain (RLRQ, c. R-25.01), ci-après « LRTM », le Réseau de transport métropolitain (« RTM ») est administré par un conseil d'administration (« CA ») composé de 15 membres, dont quatre (4) membres doivent être désignés par les municipalités de la Couronne nord ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres élus par les municipalités locales de la Couronne nord au sein du Conseil d'administration du RTM prendra fin le 31 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE toute vacance au sein du CA du RTM doit être comblée, conformément à l'article 33 de la LRTM, suivant les règles de nomination applicables aux membres à être remplacés ;

CONSIDÉRANT QUE, aux fins de la désignation des membres du CA du RTM relevant des municipalités locales de la Couronne nord, la loi précitée (LRTM) édicte notamment que:

- 1. Le secrétaire convoque une réunion des maires des municipalités locales de la Couronne nord et une réunion des maires des municipalités locales de la Couronne sud ;*
- 2. Les maires déposent, au début de la réunion, une résolution de leur conseil respectif qui indique le nom des candidats que le conseil propose en regard des postes concernés ;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Marc-André Daoust
et résolu unanimement*

D'entériner les candidatures de Mathieu Traversy, maire de Terrebonne, Liza Poulin, mairesse de Blainville et Marc Lamarre, maire de St-Eustache à titre de représentant de la Couronne nord au conseil d'administration du Réseau de Transport Métropolitain.

Que copie authentique de la présente résolution soit transmise à la présidente et au secrétaire du conseil d'administration du RTM ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne nord.

ADOPTÉE

Le 21 janvier 2026

2026-01-025

SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE - SECTION LOCALE 2804
- LETTRE D'ENTENTE 2026-01 - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE des discussions sont intervenues entre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2804, relativement à un dossier particulier impliquant une employée couverte par la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE ces discussions ont mené à la rédaction d'une lettre d'entente visant à régler les éléments convenus entre les parties ;

CONSIDÉRANT QUE la lettre d'entente a été examinée et approuvée par les représentants de la Ville ;

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Estelle Dubois
et résolu unanimement*

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la lettre d'entente numéro 2026-01 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2804, relativement au dossier visé.

ADOPTÉE

2026-01-026

LISTE DES COMPTES À PAYER - ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Loïc Boyer
et résolu unanimement*

D'adopter les listes des comptes à payer en date du 21 janvier 2026 :

Registre des chèques émis (mois précédent) – fonds d'administration totalisant la somme de 53 234,55 \$;

Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de 1 040 773,22 \$;

Liste des comptes à payer – fonds d'administration totalisant la somme de :

Chèques : 806 081,52 \$;

Paiement direct : 1 053 479,92 \$.

De plus, que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des sommes dues à ces fournisseurs.

ADOPTÉE

2026-01-027

SERVICES PROFESSIONNELS - VÉRIFICATEUR FINANCIER EXTERNE –
INV-2025-029 - OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le mandat accordé au vérificateur externe arrivait à terme avec la préparation des États financiers de l'exercice budgétaire 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 108 et 108.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), la Ville doit nommer un vérificateur externe ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation INV-2025-029 nommé « Services professionnels – Vérificateur financier externe » ;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions le 12 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les offres reçues ont été analysées par le comité d'analyse au moyen d'un système d'évaluation et de pondération à double enveloppe le 14 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est octroyé au soumissionnaire conforme ayant la meilleure note de pondération ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats d'analyse des soumissions reçues se lisent comme suit:

Entreprises	Montant de la soumission incluant les taxes	Pondération	Conforme
Daniel Tétreault, CPA Inc.	106 651,38 \$	13.05	Oui
MNP LLP	132 297,42 \$	10.79	Oui

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse d'octroyer ledit contrat à l'entreprise « Daniel Tétreault, CPA Inc. » et ce, conformément au « Règlement de gestion contractuelle » en vigueur ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Francis Limoges
et résolu unanimement

D'octroyer le contrat INV-2025-029 pour « Services professionnels – Vérificateur financier externe » à l'entreprise « Daniel Tétreault, CPA Inc. » pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2025, 31 décembre 2026 et 31 décembre 2027, le tout selon les honoraires détaillés ci-après :

Année 2025 : 34 492,50 \$

Année 2026 : 36 217,13 \$

Année 2027 : 37 941,75 \$

Certificat de disponibilité de crédit:

Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire #02-130-00-413).

Caroline Lajeunesse, trésorière

ADOPTÉE

Le 21 janvier 2026

2026-01-028

INSPECTION DES REGARDS ET CONDUITES D'ÉGOUTS PAR
CAMÉRA À TÉLÉOBJECTIF - SP-2024-017 - RECONDUCTION DE
CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le 15 janvier 2025, par sa résolution numéro 2025-01-013, le conseil octroyait le contrat pour « Inspection des regards et conduites d'égouts par caméra à téléobjectif » à l'entrepreneur « Nordikeau » ;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat prévoyait deux reconductions d'une année ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite reconduire le contrat pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marilyn Gandonou, directeur des Services techniques et de l'ingénierie, de renouveler ledit contrat à l'entreprise « Nordikeau », et ce, conformément au « Règlement de gestion contractuelle » en vigueur ;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Sarah Murray
et résolu unanimement

De reconduire le contrat relatif à « Inspection des regards et conduites d'égouts par caméra à téléobjectif » à l'entreprise « Nordikeau » pour l'année 2026 pour un montant de 118 987,01 \$ incluant les taxes.

Certificat de disponibilité de crédit:

Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et qu'ils seront pris à même le budget d'opération (postes budgétaires #02-415-10-521 et #02-415-11-521).

Caroline Lajeunesse, trésorière

ADOPTÉE

2026-01-029

ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET DES STATIONS DE
POMPAGE - SP-2024-018 - RECONDUCTION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le 29 janvier 2025, par sa résolution numéro 2025-01-020, le conseil octroyait le contrat pour « Entretien des réseaux d'égouts et des stations de pompage - SP-2024-018 à la compagnie « Solutions Environnementales 360 (Québec) Ltée » ;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat prévoyait deux reconductions d'une année au contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite reconduire le contrat pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marylin Gandonou, directeur des Services techniques et de l'ingénierie de renouveler ledit contrat à l'entreprise « Solutions Environnementales 360 (Québec) Ltée », et ce, conformément au Règlement de gestion contractuelle en vigueur ;

Le 21 janvier 2026

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Marc-André Daoust
et résolu unanimement*

De reconduire le contrat relatif à l'« Entretien des réseaux d'égouts et des stations de pompage » - SP-2024-018 à la compagnie « Solutions Environnementales 360 (Québec) Ltée » pour l'année 2026 pour un montant de 327 382,55 \$, incluant les taxes applicables.

Certificat de disponibilité de crédit:

Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et qu'ils seront pris à même le budget d'opération (postes budgétaires #02-415-11-521, #02-415-10-521, #02-415-00-521, #02-415-01-521 et #02-415-02-521)

Caroline Lajeunesse, trésorière

ADOPTÉE

2026-01-030

*SUPPORT TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF POUR DÉPÔT
PROJET PRIMEAU - SP-2025-027 - ANNULATION DE L'APPEL
D'OFFRES*

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur SEAO SP-2025-027 nommé « Support technique et administratif pour dépôt projet PRIMEAU » lancé le 26 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions avait lieu le 15 décembre 2025 et qu'aucune soumission n'a été reçue à la date et l'heure de fermeture dudit appel d'offres ;

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Sarah Murray
et résolu unanimement*

D'annuler l'appel d'offres SP-2025-027.

ADOPTÉE

DÉPÔTS

Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs - Décembre 2025

Dépôt du rapport mensuel des permis de construction - Décembre 2025

Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions - Décembre 2025

Dépôt du rapport annuel des permis – Année 2025

Le 21 janvier 2026

PÉRIODE D'INTERVENTION

Les sujets à discuter étant épuisés, le maire demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, le maire demande la levée de la séance.

2026-01-031

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par la conseillère Estelle Dubois
et résolu unanimement*

De lever la séance à 20 h 30.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIER